



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le collectif national RASED, suite à la fermeture de nombreux postes d'enseignant-es spécialisé-es, alerte sur le manque manifeste de personnels RASED, alors que la réouverture annoncée des écoles inquiète les équipes, faute de temps pour organiser l'accueil sécurisé des élèves et la qualité pédagogique et relationnelle.

Cette réouverture va demander des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par cette situation exceptionnelle, ainsi que leurs familles et les équipes éducatives. Ces besoins étaient présents avant la crise et le seront toujours sur le long terme afin de permettre à l'école d'accompagner au mieux les élèves dans leur parcours scolaire.

Il paraît nécessaire de prendre le temps de penser collectivement l'accompagnement de la reprise et de réfléchir au rôle et à la place de chacun des acteurs de la communauté éducative.

Les personnels des RASED, dont le rôle est de prévenir et remédier aux difficultés que présente l'enfant à l'école, doivent y trouver toute leur place dans le cadre de leurs missions définies par la circulaire de 2014. Depuis le début de la crise sanitaire, les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues mettent tout en œuvre pour poursuivre leurs accompagnements des élèves et leur collaboration avec les enseignant-es de classe en tenant compte évidemment de la situation extraordinaire.

La situation inédite que nous traversons nécessitera une présence et des interventions sur le long cours auprès des enfants comme des adultes, alors que les moyens en postes manquent déjà cruellement. Pourtant, le Ministère de l'Éducation Nationale, dans la circulaire du 4 mai, ne fait toujours pas référence aux enseignant-es spécialisés-es comme des appuis aux élèves et aux enseignant-es.

Comment faire face ?

Près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée 2020, et les personnels RASED restants peinent à prendre en charge les demandes qui ne manqueront pas de continuer à affluer. Le collectif RASED dénonce la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative.

**Paris, le 12 mai 2020**